

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 07 octobre 2020

DELIBERATION

2020/45 SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé en décembre 2012, le soutien aux actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

Action portée par le collège Guy Mollet :

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, découvrir de nouvelles activités sportives.

Le coût global du projet s'élève à 4871.33 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
Semaine sport et santé :	Semaine Sport Santé :
• Transport..... 640,00	Commune de Lomme..... 600.00
• Capoeira..... 300,00	PEDC.....215.00
• Base des 6 Bonniers..... 1100,00	Fonds Social Européen..... 100.00
• Alimentation (Petit déjeuner). 125,00	AS.....250,00
	EPLÉ.....100.00
	Familles1100.00
• Fourniture et photocopies30.00	Etablissement Public Local D'enseignement30.00
Prévention des addictions :	Aide à la diffusion600.00
• Fragment des arts 1050,00	Etablissement Public Local D'enseignement25.00
	Commune de Lomme200.00
	Coll Jean Zay225.00
• Collectif Lire Attentivement1216.83	Aide à la diffusion616.83
	EPLÉ/FSE/APE600.00

<ul style="list-style-type: none"> • Association Pour La Vie360.00 • Sos Homophobie0 • Frais de repas intervenants 49.50 	APE/FSE/PEDC.....360.00 Etablissement Public Local D'enseignement49.50
Total..... 4871.33	Total 4 871.33

Action portée par le collègue Jean Zay :

Un projet s'intitulant « Ma Santé et Moi : être armé pour faire les bons choix et Parcours Santé »

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser les jeunes sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, découvrir de nouvelles activités sportives, développer les compétences psychosociales des jeunes lommois.

Le coût global du projet s'élève à 3556 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
Petit déjeuner..... 625,00	Commune de Lomme..... 600,00
Fruits pour la récré..... 200,00	Département (Programme Educatif
Soupe à la récré140.00	Département du Collégien)..... 200,00
Photocopies et fournitures30.00	Fonds Social Européen..... 100,00
Partenaires extérieurs :	Etablissement Public Local
- Association Pour la Vie252.00	D'enseignement 371,00
- DDSP-EN (frais de réception).....12.00	Familles0
- SOS Homophobie(frais de réception)12.00	
- Fragment des Arts intervention1050.00	Aide à la Diffusion Département525.00
	EPLÉ.....262.50
	Coll G Mollet262.50
- Collectif Lire Autrement :	
- Interventions.....1217.00	Aide à la diffusion Département617.00
- Frais de réception18.00	EPLÉ.....600.00
	EPLÉ18.00
Total..... 3556,00	Total 3556,00

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet (SIRET : 195 945 233 000 11) et une subvention de 600 € au collège Jean Zay (SIRET : 195 931 779 000 19)
- ◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 - fonction 512 - Opération n° 1108 - article 65737 « Autres établissements publics locaux » Code service NGB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme